

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-HUIT, le troisième (3) jour de septembre,

DEVANT ME MAGELLA :BOLDUC, notaire à St-Guillaume Province de Québec,

COMPARAIT:-

M. Paul-Emile Labonté, cultivateur, demeurant à St-Bonaventure,

Déclarant être marié en premières noces à Dame Anna Héroux, vivante, sous le régime de la communauté de biens en l'absence de contrat de mariage,

Agissant aux présentes avec le concours de son épouse

LEQUEL vend, par les présentes, comme franc et quitte de toutes charges, privilèges et hypothèques et avec possession immédiate à:

Sa Majesté la Reine Elisabeth II, aux droits de la Province de Québec, représentée par M. le Ministre de la Voirie, ce dernier dûment autorisé à acquérir les terrains nécessaires à la construction de routes dans la Province en vertu des dispositions de la loi de la Voirie, déléguant M. Maurice Ostiguy, sous-ministre adjoint, demeurant à 1054, Belmont, Billery. ce dernier dûment représenté agissant aux présentes par M. Gérald Dupaul, ingénieur de division, demeurant à Nicolet, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Québec le vingt et un mai mil neuf cent soixante-huit; cette procuration demeure ci-annexée après avoir été reconnue véritable par ledit représentant et signée par lui en présence du notaire.

Acquéreuse ici présente par son dit représentant et qui accepte, l'immeuble dont la désignation suit:-

DESIGNATION

Une lisière de terrain de figure irrégulière, montrée par les lettres "A-B-C-D-A" sur le plan en date du 29 juillet 1966, préparé par Gaétan Lebrun, arpenteur-géomètre, et qui demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable par les parties et signé par elles en présence du notaire soussigné, à prendre d'une partie du lot cent cinquante-cinq (155) du rang St-Joseph, ladite lisière étant située au nord-ouest de la route actuelle, au cadastre officiel de la Paroisse de St-Bonaventure, comté d'Yamaska.

Bornée:-

au sud-ouest par le lot 154,
au nord-ouest par le lot 155 (Paul-Emile Labonté)
au sud-est par la route actuelle.

Mesurant:-

dans sa ligne sud-ouest "A-B" onze (11) pieds
dans sa ligne nord-ouest "B-C" deux cent soixante-dix-huit (278) pieds,
dans sa ligne nord-ouest "C+D" cent trente-deux (132) pieds

La ligne "B-C-D" étant parallèle et distante de trente (30) pieds de la ligne centrale de la nouvelle route.

Contenant en superficie trois mille neuf cent quatre-vingt-neuf (3,989) pieds carrés ou cent huit millièmes (0.108) ar-



1043994759

Bureau d'Enregistrement
du Comté d'Yamaska

Enregistré sous No 110018
67 Masse No 248
8 Oct. 1968
9 h. 15 m. de p.
Jean Jacques Bédard
Régistrateur

pent carré, M.A.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le vendeur déclare avoir acquis le dit immeuble de M. Oscar Labonté, aux termes d'un acte de vente reçu devant le notaire soussigné le 3 juillet 1959, enregistré à Yamaska le 27 juillet 1959 sous le no 99695.

CONDITIONS

La présente vente est faite aux charges et conditions suivantes auxquelles l'acquéreur s'oblige:-

1o Prendre ledit immeuble dans son état actuel, sans exception ni réserve du vendeur;

2o; Payer les frais et honoraires des présentes et le coût de leur enrregistrement;

3o Les contributions foncières générales de l'année courante ainsi que de toutes contributions et cotisations générales et spéciales échues ou à échoir en vertu de règlements adoptés avant ce jour qui en découlent resteront à la charge du vendeur.

TITRES

Le vendeur ne sera tenu de fournir aucun titre ni quelque autre document,

PRIX

La présente vente a lieu au prix de cinquante dollars (\$50.00) payé comptant, ainsi que le reconnaît le vendeur, à titre d'indemnité forfaitaire définitive d'expropriation et de tous dommages quelconques présents ou futurs résultant de la réfection ou de la construction à cet endroit du rang St-Joseph; dont quittance générale et finale.

DONT ACTE à St-Guillaume sous le numéro six mille cinq cent trente-quatre (6,534).

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire,

Gérald Dupaul
Paul-E. Labonté
Anna H. Labonté
MAGELLA BOLDUC, NOTAIRE

Pour copie conforme à la minute 6534 de Me Magella Bolduc, notaire à St-Guillaume, dont je suis le mandataire pour la période allant du cinq juin mil neuf cent soixante-huit au premier janvier mil neuf cent soixante-neuf, tel qu'il appert d'un mandat reçu devant Me Pierre Lemieux, notaire, sous le numéro 5,595 de ses minutes.

Copie expédiée à St-Guillaume, le 17 septembre 1968.

110018
67-248
8 octobre 68
9-6-68

Miss Labonté
\$50.00-
100

Magella Bolduc
250
40
20
100
410